

Sujet régional pour l'ensemble
des centres de gestion des Hauts de France
et du centre de gestion de l'Aube

**Concours interne et 3^{ème} concours
d'Agent de Maîtrise Territorial
Session 2019**

Spécialité « Environnement, hygiène »

Vérification au moyen de questionnaires ou de tableaux ou graphiques ou par tout autre support à constituer ou à compléter, et à l'exclusion de toute épreuve rédactionnelle, des connaissances techniques, notamment en matière d'hygiène et de sécurité, que l'exercice de la spécialité, au titre de laquelle le candidat concourt, implique de façon courante.
(durée : deux heures ; coefficient 2)

A LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET

Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni initiales, ni votre numéro de convocation, ni le nom de la collectivité employeur, de la commune où vous résidez ou du lieu de la salle d'examen où vous concourez, ni nom de collectivité fictif non indiqués dans le sujet. Toute mention de ces éléments est considérée comme de nullité pour rupture d'anonymat.

Sauf consignes particulières figurant dans le sujet, vous devez impérativement utiliser une seule et même couleur non effaçable pour écrire et souligner. Seule l'encre noire ou l'encre bleue est autorisée. L'utilisation de plume, d'un autre colorant, d'une couleur non autorisée, d'un surligneur pourra être considérée comme un signe distinctif.

Sauf indication contraire indiquée dans le sujet, toutes les réponses doivent figurer sur la copie. Tous croquis ou tableaux doivent être reportés sur votre copie.

Le candidat, s'il traite les questions dans un ordre différent, prendra le soin de préciser le numéro de question avant d'y répondre.

L'utilisation d'une calculatrice de fonctionnement autonome et sans imprimante est autorisée.

En cas de calculs, ceux-ci devront être justifiés.

Les sujets et les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas ramassés et ne seront pas pris en compte.

Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.

**Ce sujet comporte 5 pages.
Il appartient au candidat de vérifier que
le document comprend le nombre de pages indiqué.
*S'il est incomplet, en avertir le surveillant.***

SUJET : Questionnaire

(sur 20 points)

1. Partie : hygiène et entretien des locaux et espaces publics

Question 1 :

Les produits chimiques en entretien des locaux peuvent mettre en danger la santé.
Citer les 3 voies de pénétration des produits dans l'organisme.

Réponse : Voie respiratoire, voie cutanée, voie digestive
(0.75 point si 3 bonnes réponses ou 0)

Question 2 :

Nommer le document permettant de retrouver toutes les informations concernant un produit chimique.

Réponse : Fiche de données et de sécurité (FDS) **(0.25 pt)**

Question 3 :

Enumérer au moins 3 types d'effet sur la santé que peuvent avoir les produits chimiques.

Réponse : intoxication aigue, intoxication chronique, allergies, asphyxie, cancer, corrosion,...
(1.5 point si 3 bonnes réponses ou 0)

Question 4 :

- a) Nommer les deux techniques pour effectuer un balayage humide.

Réponse : Technique du poussé et à la godille **(0.5 point)**

- b) Citer le nom du balai utilisé.

Réponse : balai trapèze **(0.5 point)**

Question 5 :

Recopier le tableau ci-dessous sur votre copie et compléter le. **(2 points si 2 bonne réponses ou 0)**

Pictogramme de sécurité	Signification
	Matière corrosive
	Matière solide inflammable
	Gaz sous pression
	Matière explosive

2. Partie : propreté urbaine, collecte des déchets

Question 6 :

Citer au moins 4 types de déchets.

Réponse : Les déchets biodégradables ou compostables, les déchets inertes, les déchets recyclables, les déchets dangereux, les déchets ultimes.

(1 point si 4 bonnes réponses ou 0)

Question 7 :

Classer les déchets suivants dans les bons contenants (recopier le tableau sur votre copie en précisant les différents contenants) (3 points)

Déchets : boîte de conserve, assiette cassée, pot de yaourt, bouteille d'eau, bouteille de vin en verre, papier journal, polystyrène, brique de lait, carton d'emballage, canette de bière en verre, canette de soda en aluminium, pot de confiture, bidon de lessive liquide, aérosol, blister de tranches de jambon, ampoule.

		 
Poubelle recyclable	Poubelle d'ordures ménagères	Poubelle ou conteneur à verre
Boîte de conserve Bouteille d'eau Papier journal Boîte de lait Carton d'emballage Canette de soda en aluminium Bidon de lessive liquide Aérosol	Assiette cassée Pot de yaourt Polystyrène Blister de tranches de jambon Ampoule	Bouteille de vin en verre Canette de bière en verre Pot de confiture

(3 points : 1 point par tri complet correct sinon 0)

Question 8 :

Donner un exemple de recyclage pour les différents éléments suivants : (0.75 pt)

- Bouteille d'eau \Rightarrow pull polaire, couette, peluches, ...
- Bidon de lessive \Rightarrow arrosoir en plastique, rehausseur pour voiture, meuble de jardin, ...
- Boîte d'aluminium et conserve \Rightarrow cadre vélo, caddie, outils, ...

Question 9 :

Par quelle appellation nomme-t-on les déchets reçus dans un centre d'enfouissement ? **(0.5 pt)**

Réponse : les déchets dits « ultimes » ne pouvant être valorisés ou dont le recyclage est trop coûteux

3. Partie : qualité de l'eau et maintenance des équipements de production d'eau et dépuración, agent d'assainissement

Question 10 :

a) Donner la définition d'une eau potable.

Réponse : Eau ne pouvant porter atteinte à la santé, propre à la consommation humaine (0.5 point)

b) Donner la définition du terme pathogène.

Réponse : susceptible de provoquer une maladie, une infection, dangereux pour l'homme (0.5 point)

Question 11 :

Citer les 4 paramètres analysés dans l'eau et donner deux exemples par paramètre.

(1 point si 4 bonnes réponses ou 0)

Réponse : Paramètre organoleptique : couleur, odeur, saveur, turbidité
Paramètre physico-chimique : température, pH, chlorures, sulfates
Paramètre chimique : Ammonium, phosphate
Paramètre microbiologique : bactérie, virus

Question 12 :

Énoncer les grandes étapes de traitements pour une station d'épuration. (2 pts)

(2 points si au moins 4 bonnes réponses ou 0)

Réponse : dégrillage, dessablage, déshuilage, tamisage, floculation, décantation, filtration, ozonisation, chloration, traitement biologique, clarification, traitement des boues, oxygénation.

Question 13 :

Donner la fonction d'un bassin de rétention. (0.5 point)

Réponse : Un bassin de rétention est une zone de stockage enterrée ou à ciel ouvert pour les eaux pluviales polluées ou l'eau à stocker provisoirement pour éviter les inondations.

Dans les deux cas ces bassins peuvent modifier les équilibres hydrauliques et écologiques naturels

b) Partie : entretien des piscines et des patinoires

Question 14 :

Citer deux types de contrôles effectués sur la qualité de l'eau des bassins de piscine. (0.5 point)

Réponse : physico-chimiques et bactériologiques :

Question 15 :

Qui contrôle la qualité de l'eau des bassins. (0.25 point)

Réponse : Des prélèvements et des analyses sont régulièrement effectués par des laboratoires agréés

Question 16 :

Définir le terme d'aspersion pour les patinoires. (0.5 point)

Réponse : Technique d'arrosage superficielle ayant pour but de donner à la glace un aspect lustré.

c) Partie : opérations mortuaires (fossoyeur, porteur)

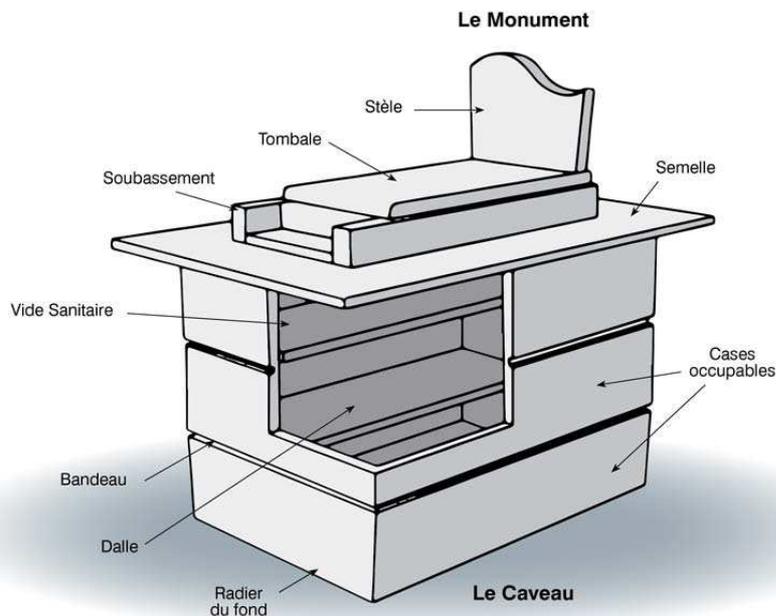
Question 17 :

Sous forme d'un tableau, veuillez reporter les numéros du croquis et y reporter les mots suivants :

(1 point si au moins 5 bonnes réponses ou 0)

- Vide sanitaire
- Cases occupables
- Stèle
- Radier du fond
- Semelle
- Dalle
- Bandeau
- Soubassement
- Tombale

Réponse : (1 point si au moins 5 bonnes réponses ou 0)



<u>1</u>	<u>Stèle</u>
<u>2</u>	<u>Tombale</u>
<u>3</u>	<u>Soubassement</u>
<u>4</u>	<u>Vide sanitaire</u>
<u>5</u>	<u>Bandeau</u>
<u>6</u>	<u>Dalle</u>
<u>7</u>	<u>Radier de fond</u>
<u>8</u>	<u>Cases occupables</u>
<u>9</u>	<u>Semelle</u>

Question 18 :

Que signifie l'appellation « pleine terre ». **(1 point)**

Réponse : L'appellation « pleine terre » désigne les sépultures où le cercueil est en **contact direct** avec la terre

Question 19 :

Quelle est l'obligation en matière de pierre tombale. **(0.5 point)**

Réponse : La seule obligation en matière de pierre tombale est la présence d'une semelle. Il faut attendre 3 à 6 mois pour poser la pierre tombale sur la sépulture, afin que le terrain soit stabilisé. En attendant, il est possible de recouvrir la tombe de terre, ou de l'habiller d'une tombe temporaire.

Question 20 :

Un fossoyeur peut être exposé à des TMS, que signifie ce sigle ? **(1 point)**

Réponse : Trouble Musculo Squelettique